### NOTE D'INFORMATION

#### FCP EMERGENCE ALLOCATION

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20002 en date du 20/01/2020.

Ikhlas METTIOU

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

OTB AR

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

7ALONS MANAGEMEN 355, Route El Jadida Tél: 05 22 23 97 60 Fax: 05 22 98 06 05

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP EMERGENCE ALLOCATION

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038572

Date et référence de l'agrément : 11/12/2019, GP19200

- Date de création : **03/01/2020** 

- Siège social : 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 1er janvier au 31 décembre

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

Société de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par Monsieur

Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général

Etablissement dépositaire : CDG Capital, représenté par Monsieur Mohamed
 Amine MAAMRI, en sa qualité de Directeur Pôle Investors Services et par Monsieur
 Mohammed Elarabi ZNIBER en sa qualité de Responsable Contrôle Dépositaire.

Commercialisateur

Washington Colored Col		Téléphone
Etablissements	Responsable à contacter	
commercialisateurs	YOUSSEF JAIDI MOSTAFA HASSANI	05 22 23 97 60
CAPITAL GESTION GROUP		05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	MUSTAFA HASSANI	

- Commissaire aux comptes : KPMG représentée par Monsieur Aziz EL KHATTABI.

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.

 Indice de référence : L'indice de référence est composé de 80% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 20% MASI (indice de la Bourse des Valeurs de Casablanca).

Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de profiter des opportunités de placement présentes sur les différents marchés marocains (Actions, Obligations, liquidités) et étrangers. Le fonds a pour objectif de générer une performance supérieure à celle de son indice de référence, composé de 80% de l'indice Moroccan Bond Index Global (MBI Global) et de 20% de l'indice MASI, tout en optimisant le couple rendement/risque lié à la stratégie d'investissement du fonds.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira au maximum 60% ,sans les atteindre ,de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public .

Le fonds investira également au maximum 90%, sans les atteindre, de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances.

Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en «Titres d'OPCVM, titres d'OPCC, titres de FPCT».

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions cotés à la bourse de Casablanca;
- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état;
- Obligations privées;
- Dépot à terme;
- Titres étrangers selon la réglementation en vigueur ;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

Par ailleurs, le fonds effectuera aussi des opérations de prêt/emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus.
- Souscripteurs concernés : Grand public. Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Capital Gestion Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.

4

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.



 Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3%
     HT maximum du montant souscrit dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale : 1.5%, Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - à la discrétion du réseau placeur hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.

#### Frais de gestion :

o 2% HT l'an maximum.

Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
-Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)	
-(1) Commission Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur	
-(2) Commission Dépositaire	0,03% HT	
-(3) Commission AMMC	0,025% HT	
-(4) Commissaire aux comptes	25 000 Dhs HT	
-(5) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal	

